

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ-EST**

Direction en charge : Pôle Social / Services à la population

OBJET : Choix des actions dans le cadre de l'appel à projets « insertion et emploi »
entre la Communauté de Communes de Forez-Est et Loire Forez Agglomération

Le 17 juillet 2024 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est, convoqué le 11 juillet 2024 et affiché le même jour, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, à Feurs, à la Maison de la commune (Théâtre du Forum, 11 bis rue Gambetta à Feurs).

Présents : M. Sylvain DARDOULLIER, Mme Françoise DUFOUR, M. Gilles DUPIN, Mme Magali BLEIN, M. Jacques LAFFONT, Mme Maryvonne MOUNIER, M. Michel NEEL, M. Pierre VERICEL, M. Christophe GUILLARME, Mme Simone COUBLE, M. Jacques DE LEMPS, M. Pascal VELUIRE, Mme Sylvie DELOBELLE, M. Jean-Marc GALLEY, M. Mathieu MOURAGNE, Mme Catherine POMPORT, M. Georges REBOUX, M. Christian VILAIN, M. Marc RODRIGUE, Mme Catherine EYRAUD, M. Christian DENIS, Mme Marie-Antoinette BENY, M. Thomas CHABANNES, M. Serge PERCET, M. Georges ROCHETTE, M. Gérard MONCELON, M. Christian MOLLARD, Mme Régine TERRAILLON, M. Henri BONADA, M. Julien DUCHE, M. Marc TISSEUR, M. Didier BERNE, M. Patrick DEMMELBAUER, M. Pierre SIMONE, M. Gilbert GRATALOUP, M. Dominique RORY, M. Jean-Luc POYADE, M. Frédéric LAFOUGERE, M. Yves GRANDRIEUX, M. Sébastien DESHAYES, M. Bruno COASSY, Mme Ghislaine DUPUY, M. Pascal TISSOT, M. Robert FLAMAND, M. Michel BONNAND, M. Gérard DUBOIS, M. Bertrand VALLA

Pouvoirs : Mme Véronique CHAVEROT donne pouvoir à M. Didier BERNE, Mme Catherine PALMIER donne pouvoir à M. Jean-Marc GALLEY, M. Patrick MATHIEU donne pouvoir Mme Simone COUBLE, M. Christian BLANCHARD donne pouvoir à M. Michel NEEL, Mme Jeanine RONGERE donne pouvoir à M. Pierre VÉRICEL, M. Jérôme PIGERON donne pouvoir à M. Marc RODRIGUE, Mme Mireille GIBERT donne pouvoir à M. Mathieu MOURAGNE, M. Philippe MIKHAÏLOFF donne pouvoir à Mme Marie-Antoinette BENY, M. Laurent MIOCHE donne pouvoir à M. Christian MOLLARD, M. Gilles COURT donne pouvoir à M. Robert FLAMAND, M. Jean-Pierre BRUYERE donne pouvoir à M. Gérard DUBOIS, Mme Brigitte CHANCRIN donne pouvoir à M. Michel BONNAND, M. Dominique DECHANDON donne pouvoir à M. Sylvain DARDOULLIER, M. Christophe LALLEMAND donne pouvoir à M. Bertrand VALLA

Absents remplacés : M. Jean-Luc LAVAL est remplacé par Mme Nathalie COMMEAT

Absents excusés : M. Bruno CHALAYER, Mme Catherine RIOUX, Mme Valérie TISSOT, Mme Marianne DARFEUILLE et M. Claude MONDESERT

Absents : M. Georges SUZAN, M. Jean-François RASCLE, M. Laurent THOMAS, M. Jérôme BRUEL

Secrétaire de séance : Patrick DEMMELBAUER

Nombre de membres en exercice : 71
Nombre de membres présents : 47
Nombre de membres supplées : 1
Nombre de pouvoirs : 14
Membres absents non représentés : 9
Nombre de votants : 62
Nombres de vote
POUR : 60
CONTRE :
ABSTENTIONS : 2
NPPAV :

RAPPEL et REFERENCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2019.002.30.01 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 30 janvier 2019, approuvant le projet de territoire de la CC Forez-Est pour les années 2018-2026,

Vu la délibération n°2024.051.27.03 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 27 mars 2024, approuvant la convention entre Loire Forez Agglomération et la CC Forez-Est en matière d'insertion et d'emploi, et validant l'appel à projets « emploi et insertion » en découlant,

Vu les propositions issues du Comité de pilotage du 5 juin 2024, telles que présentées dans les documents en annexe,

MOTIVATION et OPPORTUNITE

La fin du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du Forez au 31 décembre 2022, et la volonté des deux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) a permis d'envisager des actions communes, en matière d'insertion et d'emploi.

CONTENU :

Le Conseil Communautaire a validé le 27 mars 2024, la mise en œuvre d'un appel à projets portant sur l'insertion et l'emploi. Les actions déployées dans ce cadre doivent porter sur l'une des trois thématiques au moins : aider à la construction du projet professionnel et du parcours de formation, rapprocher le monde économique et les publics, et/ou favoriser l'autonomie des publics. Elles doivent répondre aux prérequis suivants : présenter un caractère innovant, couvrir les deux territoires, être complémentaire au droit commun.

Un comité de pilotage, composé des Présidents des EPCI et des Vice-présidents concernés, ainsi que des partenaires institutionnels de l'emploi et de l'insertion, s'est réuni le 5 juin 2024, et propose de mettre en œuvre les actions suivantes :

Porteur de projet	Intitulé du projet	Coût global de l'action	Subvention demandée aux deux EPCI	Part CC Forez-Est
FACE LOIRE	Stage collectif de 3 ^e	8 000 €	5 600 €	2 800 €
Forez Entreprendre	Favoriser l'accès à l'emploi	20 000 €	16 000 €	5 334 €
Grâce à Elle	L'image de soi	7 410 €	5 928 €	2 964 €
FACE LOIRE	Bus de l'emploi et de l'orientation	18 000 €	10 000 €	5 000 €
Nelumbo	Plateforme Savoir de base et emploi	11 520 €	9 200 €	3 068 €
France Loire Formation	Révélez votre talent : projet professionnel et CV Vidéo	7 500 €	6 000 €	2 000 €
Libertésens	Favoriser l'autonomie des publics	20 515 €	16 465 €	5 489 €
France Loire Formation	Compétences essentielles : français et informatique au service de votre communication	7 000 €	5 600 €	1 867 €

Le montant de la part supportée par la CC Forez-Est dans le cadre de cet appel à projets s'élève à 28 522 €.

VOTE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- Approuver les choix effectués lors du comité de pilotage du 5 Juin 2024, en matière d'actions à déployer dans le cadre de l'appel à projets « emploi et insertion », tels que décrites en annexe.
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour prendre toute mesure et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

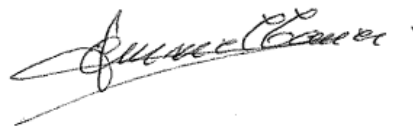

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président
M. Pierre VERICEL

Le secrétaire de séance
M. Patrick DEMMELBAUER



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon (Palais des Juridictions administratives, 184, rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03 – www.telerecours.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes de Forez-Est, Direction Générale, BP 13, 13 Avenue Jean Jaurès 42 110 FEURS étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, sauf les requérants qui usent de la faculté prévue par les lois spéciales de déposer leurs requêtes auprès des services du représentant de l'Etat ou de son délégué dans les arrondissements, les subdivisions ou les circonscriptions administratives, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal »

Date de mise en ligne : 25/07/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240717-20240061707-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2024